

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 octobre 2024

---

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° II-CD48

présenté par

Mme Bouquin, M. Barthès, M. Blairy, M. Dutremble, M. Evrard, M. Guibert, M. Houssin,  
M. Humbert, Mme Lechanteux, M. David Magnier, M. Marchio, M. Markowsky, M. Meurin,  
Mme Sabatini et M. Vos

-----

### ARTICLE 60

#### **Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Le chèque ne peut être délivré qu'à un titulaire du contrat de fourniture d'électricité du logement de nationalité française. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons instaurer la priorité nationale dans l'obtention du chèque énergie.

Dans un contexte de restrictions budgétaires globales, il est urgent de prendre des mesures pour le pouvoir d'achat des français.

En inscrivant dans la loi le principe de priorité nationale pour le chèque énergie, nous nous assurons que cette prestation bénéficie d'abord aux ménages français.